

**DÉLIBÉRATIONS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D7-2017

Séance du 26 janvier 2017 – Convocation du 16 janvier 2017

Compte rendu affiché le 3 février 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLLOT

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

**Absents représentés**

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE, Marine MATHEY par Christine PERRIN, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD, Maria DA SILVA PIRES par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

**Objet : Désignation des représentants au Conseil d'Administration d'Acolade (Balmont Neuville)**

Madame le Maire rappelle que le Conseil d'Administration de l'établissement d'accueil "Acolade" (Balmont Neuville) comprend deux représentants titulaires (et leur suppléant respectif) de la commune. Par délibérations du 17 avril puis du 23 octobre 2014, le Conseil Municipal avait désigné 2 représentants titulaires (et leur suppléant respectif) pour siéger au Conseil d'Administration d'Acolade :

**Titulaires : Jean-Jacques DUPERRAY et Sylviane CARISSIMI**

Suppléantes : Claire LEBAHAR et Jamila HARZALLAH

Suite à la démission de Madame Jamila HARZALLAH, il convient de procéder à la désignation d'un représentant suppléant.

La candidature enregistrée est la suivante :

Suppléant : **Philippe BIRKER**

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21). Toutefois, aucun texte ne s'y opposant en l'espèce, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les résultats des élections municipales du 30 mars 2014,
- VU la délibération du 17 avril 2014
- **PROCEDE à l'élection et constate les résultats suivants :**
  - Votants : 26
  - Exprimés : 26

Titulaires : Jean-Jacques DUPERRAY et Sylviane CARISSIMI

Suppléants : Claire LEBAHAR et Philippe BIRKER

- **DIT que la commune sera désormais représentée au Conseil d'Administration d'Acolade en conséquence par Jean-Jacques DUPERRAY et Sylviane CARISSIMI en tant que délégués titulaires et Claire LEBAHAR et Philippe BIRKER en tant que délégués suppléants,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2017  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/02/2017
- Publication ou affichage le 01/02/2017

Valérie GLATARD, Maire.

  


  
  
HOTEL DE VILLE  
Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

[www.mairie-neuvellesursaone.fr](http://www.mairie-neuvellesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuvellesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuvellesursaone.fr)